

Cahier des charges **VIRMAT**

Géo-natte pré-semée tridimensionnelle accroche terre pour le contrôle de l'érosion, le soutènement, l'enherbement et végétalisation des sols, talus et cours d'eau exposés à l'érosion de surface, même en forte pente, constituée de trois grilles en polypropylène (PP) extrudées et par la suite bi-orientées, superposées et cousues une à l'autre, avec une importante porosité et d'un bio-textile pré-semé entièrement en cellulose, complètement biodégradable, comprenant des semences pour des gazons de première qualité, aussi selon les indications du projet et de la Direction des Travaux, des engrais granulés pour le début des cultures et éventuels amendements de sols, assemblé dans la partie inférieure du produit sans l'aide de colles, filets, fibres ou films synthétiques.

Les géonattes se composent d'une structure plate, agrégée, et compacte, avec une distribution uniforme d'ouvertures de mailles quadrangulaires mesurant environ 12 x 16 mm, avec des fils longitudinaux et transversaux qui garantissent des allongements limités en maintenant résistances élevée.

Les deux couches extérieures sont plates tandis que la centrale est ondulée de manière serpentine pour donner résistance et consistance à la géonatte. Les différentes couches de la géonatte sont cohésives par couture ou fusion des filaments.

Le matériau doit garantir l'inertie à toutes les substances chimiques ou biologiques naturelles présentes dans le sol, l'imputrescibilité, la résistance aux rongeurs et aux micro-organismes, aux agents atmosphériques et aux eaux saumâtres, la stabilité aux rayons ultraviolets.

Durée minimale prévue de 25 ans dans des sols naturels avec 4 <math>pH < 9</math> et des températures jusqu'à 25° C sur la base des résultats des tests de laboratoire. Il est recommandé de protéger le produit de l'exposition au soleil en le recouvrant de terre végétale.

L'application doit être effectuée conformément aux instructions indiquées.

APPLICATIONS

Bords de routes et remblais ferroviaires, protection des pentes, berges de cours d'eau, de canaux d'irrigation et de drainage, couverture des décharges et carrières.

Le produit sera fourni sur le chantier en bobines, doté du Marquage CE, accompagné des étiquettes d'identification du fabricant, du lot de production, du type de matériel et correspondra en tout point à la fiche technique.

RÉFÉRENCES NORMALISÉES

- EN ISO 9863 : Détermination de l'épaisseur
- EN ISO 9864 : Détermination du poids
- EN ISO 10319 : Essai de traction à large bande
- EN ISO 10320 : Détermination des données dimensionnelles

MARQUAGE CE en conformité avec les normes:

- EN 13253: Travaux de lutte contre l'érosion
- EN 13254: Construction de bassins et barrages
- EN 13255: Construction de canaux
- EN 13257: Décharges de déchets solides
- EN 13265: Projets de contention des déchets liquides

MATÉRIAUX

Les géonattes doivent être en polypropylène (PP) stabilisés aux UV en utilisant du noir de carbone + biotextile composé à 100% de fibres cellulosiques et de semences certifiées pour l'identité, la pureté, la germination et les conditions sanitaires.